

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

▷ **APPROBATION** du procès-verbal du 23 mars 2023.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents du 12 avril 2023.

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire

▷ **PRISE D'ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 23 prises d'acte (+ 4 pouvoirs).

Enfance - Jeunesse

3. Evolution des Tarifs jeunesse

▷ **APPROUVE**

- les propositions de tarifs ALSH (minis-camps) et loisirs jeunes à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :

ALSH 3/10 ans (minis-camps)	Quotient familial	0 - 434	435 à ≤ 803	804 à ≤ 1199	> 1200	Extérieur commune
	Proposition Tarifs 2023		15.64€	18.42 €	21.70 €	25.52€

Loisirs jeunes 11/16 ans (minis-camps)	Quotient familial	0 - 434	435 à ≤ 803	804 à ≤ 1199	> 1200	Extérieur commune
	Proposition Tarifs 2023		17,99 €	21,19 €	24,95 €	29,35€

ADOPTÉ : à 22 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

▷ **APPROUVE**

- la mise en place d'un jour de carence à la rentrée 2023/2024 concernant les annulations au service de restauration scolaire,

ADOPTÉ : à 22 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

▷ **APPROUVE**

- L'élargissement du service de restauration scolaire aux collégiens fréquentant l'école de musique municipale le mercredi à compter du caractère exécutoire de la présente délibération suivant la tarification suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 400	401 à ≤ 719	720 à ≤ 1099	> 1100	Extérieurs
Tarifs	3,30 €	3,40 €	3,50 €	3,70 €	4,25 €

ADOPTÉ: à l'unanimité.

4. Evolution du contrat de délégation de service public du multi- accueil

▷ **APPROUVE**

- l'augmentation de la capacité du multi-accueil de 20 à 22 places au vu du budget prévisionnel présenté à compter du 1^{er} septembre 2023.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

Finances et marchés

5. Extension et restructuration partielle de la mairie : approbation du marché de travaux

▷ **RETIENT** les offres les mieux-disantes suivantes :

Désignation des lots	Entreprises	Montant € HT
<i>Lot 1 : VRD/ Aménagements extérieurs</i>	EUROVIA (Kervignac 56)	59 194,27 €
<i>Lot 2 : Démolition / gros œuvre</i>	SATEM (Caudan 56)	237 987,00 €
<i>Lot 3 : Charpente bois</i>	LOY & SCIE (Plouay 56)	103 000,00 €
<i>Lot 4 : Bardages bois</i>	LE TRUDET (Hennebont 56)	95 876,50 €
<i>Lot 5 : Couverture – étanchéité</i>	LA QUIMPEROISE DE L'ENVELOPPE DU BATIMENT (Loctudy 29)	72 000,00 €
<i>Lot 6 : Menuiseries extérieures</i>	ALUMINIUM DE BRETAGNE (Landévant 56)	54 719,00 €
<i>Lot 7 : Menuiseries intérieures</i>	GOUEDARD MENUISERIE (Crédin 56)	60 924,51 €
<i>Lot 8 : Cloisons / plâtrerie / plafonds</i>	LE MOULLIEC (Crac'h 56)	59 388,60 €
<i>Lot 9 : Peinture</i>	ANDRIANO (Ambon 56)	34 975,18 €
<i>Lot 10 : Revêtements de sols souples</i>	LE BEL & ASSOCIES (Malestroit 56)	36 789,32 €
<i>Lot 11 : Ascenseur</i>	ORONA (La Mézière 35)	20 500,00 €
<i>Lot 12 : Electricité – courants faibles</i>	BRUNET (Caudan 56)	45 950,00 €
<i>Lot 13 : Equipements sanitaires – chauffage - ventilation</i>	TEXIER Jean-Noël (Le Sourn 56)	31 000,00 €
<i>Lot 14 : panneaux photovoltaïques</i>	ALLEZ (Yffiniac 22)	23 789,56 €
TOTAL		936 093,94 €

▷ **AUTORISE**

- le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, ainsi que toutes pièces se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

6. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place Guillaume et de la place Saint Luc : approbation du marché de maîtrise d'oeuvre

▷ **RETIENT**

- l'offre de l'entreprise VERDI INGENIERIE (La Gacilly 56) pour un montant 84 237,50€ HT,

▷ **AUTORISE**

- le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que toute pièce se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

Urbanisme – Aménagement du territoire

7. Proposition d'aliénation de portions de chemins ruraux

▷ **APPROUVE**

- La désaffectation des quatre portions de chemins ruraux précités,
- L'autorisation donnée à M. le maire d'ouvrir l'enquête publique et désigner le commissaire enquêteur,

ADOPTÉ: à l'unanimité.

8. Retrait de la délibération DEL07.2023_01_25

▷ **APPROUVE**

- le retrait de la délibération DEL07.2023_01_25.

ADOPTÉ: à l'unanimité

9. Acquisition à l'euro symbolique d'une portion de la parcelle YP 44

▷ **APPOUVE**

- l'acquisition à l'euro symbolique de 200 m² dans la parcelle YP 44 appartenant à M. Vautrin Pierre-Yves selon le plan joint.
- la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la commune.
- l'autorisation donnée au maire de signer les actes se rapportant à cette opération, en l'état notariale choisie par le vendeur.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

10. Acquisition des parcelles AD591 et AD 607 rue Lucie Aubrac

▷ **APPROUVE**

- l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AD 591 et AD 607.
- la prise en charge des frais de notaire par la commune.
- l'autorisation donnée au maire de signer les actes se rapportant à cette opération, en l'étude notariale choisie par le vendeur.

ADOPTÉ: à 23 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

11. Proposition de cession de terrain au Baudry

▷ **APPROUVE**

- la cession à M. MOREAU Daniel de l'ensemble des parcelles précitées non viabilisées, au montant de 275 000 € net vendeur, le montant de TVA sur marge en sus, à la charge de l'acquéreur, s'élevant à 48 204,85 €.
- la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par l'acquéreur,
- l'autorisation donnée au maire de signer les actes se rapportant à cette opération, en l'étude notariale de Me Boutet, notaire à Languidic.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

Ressources Humaines

12. Conventionnement avec l'association CAEC

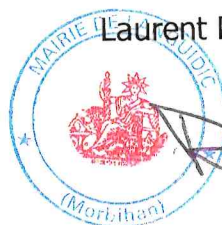
▷ **AUTORISE**

- le maire à conventionner avec l'association CAEC et à recourir à ses services.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

Le Maire,

Laurent Duval



[Handwritten signature]

Affiché le : 20 avril 2023